

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS

N° 48 L'an deux mille vingt-six
 Le vingt-neuf juin
 Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
 Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

Présents : Mmes CABROLIER, CANCELÉ, CASTELBOU, DELLUS, GALAN, GAUTHIER,
HYGONENQ, JACQUESON, LEMARCHAND
MM. BARRAL, BARRILLIO, BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY,
COMBET, COSTES, FOULQUIER, RAMES, SYCH

Pouvoirs : Franck MEZY a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY
Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoît BARRAL
Sabine KLEIN-TOURRETTE a donné pouvoir à Robert COSTES

Excusée : Sonia BOYER

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2026

Le projet de procès-verbal de la réunion du 6 mai 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2026.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié le 30/06/2026

Et affiché le 30/06/2026

Pour copie conforme.

Le Maire,

J.L. CALMELLY



Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécourse accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »